# **COMMUNE DE NONETTE - ORSONNETTE.**

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NONETTE - ORSONNETTE, convoqué le 09 décembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de Nonette, sous la présidence de Monsieur Pierre RAVEL, Maire.

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES (avec pouvoir à)	ABSENTS
RAVEL Pierre	X		
GUEUGNOT Jean-Pierre	X		
BERNARD Maurice	X		
FAYE Nicole	X		
BORIE Daniel	X		
NICHON Jacqueline	X		
CHEVALIER Daniel	X		
GOURDIN Daniel	X		į
CHAUMET Michaël	X		
VERNEDE Aurélie	X		
BERNARDO Danielle	X		
DEGEZ Gaëlle	X		
HAMMOUDI Zoubida	Arrivée à 21h15		
MARTY Thibaud			X
CHATEAU Jean-Michel			X
CHADUC Odile		Pouvoir à GUEUGNOT Jean-Pierre	
DELAUNOY Matthieu		Excusé	
CUBIZOLLES Romain			Х
DEQUIREZ Marie-Laure		Pouvoir à FAYE Nicole	
CATIN Véronique			Х
CARDINAL Cécile			Х
MARIE Rolande			X

Monsieur Jean-Pierre GUEUGNOT a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire met aux voix le compte rendu du conseil du 05 novembre 2019, celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, il a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

## ORDRE DU JOUR:

- 1. **DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL : FIC 2020** (PROGRAMMATION FIC DES 2 PROCHAINES ANNEES)
- 2. DEMANDE SUBVENTION ETAT SUITE A INONDATIONS DE LA RIVIERE ALLIER
- 3. **DEMANDE SUBVENTION ETAT : DETR 2020**[TRAVAUX D'AMENAGEMENT PLACE DE L'EGLISE A ORSONNETTE (DETR SUPPLEMENTAIRE)]
- 4. MISE EN NON-VALEUR DE CREANCES SUR BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT
- 5. DEMANDE DE SUBVENTIONS DE LA PART D'ASSOCIATIONS
- 6. ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE
- 7. ETUDE SUPPLEMENTAIRE POUR TRAVAUX RESTAURATION EGLISE D'ORSONNETTE
- 8. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

## 1 - Demande subventions au Conseil Départemental

# 1-1 - Programmation 2020 - 2021:

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la cession de décembre 2018, le Conseil Départemental avait adopté un dispositif de FIC qui s'appliquait pour les années 2019, 2020 et 2021. Il convenait de définir la programmation des travaux envisagés pour les années 2020 et 2021, entrant dans le cadre des subventions départementales accordés pour le FIC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à demander l'inscription de travaux de végétalisation des cimetières, de rénovation de bâtiments communaux et de la restauration du petit patrimoine local, au titre de la programmation du Fonds d'Intervention Communal des années 2020 et 2021 auprès des services du Conseil Départemental.

#### 1-2 - Fonds d'Intervention Communal 2020 :

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la limitation et de la suppression des produits phytosanitaires, il pourrait être envisagé de végétaliser les cimetières.

A cet égard, Monsieur le Maire s'est rapproché d'un prestataire – SARL Echo-Vert Auvergne à Clermont-Ferrand - afin d'établir un devis qui s'élève à 18.659,00 € HT soit 22.390,00 € TTC.

Monsieur le Maire précise qu'à ce titre ces travaux d'engazonnement des cimetières peuvent être notamment subventionnés dans le programme du Fonds d'Intervention Communal 2020 (FIC 2020) proposé par le Conseil Départemental. Le montant général HT des travaux soit 18.659,00 €, peut être subventionné à hauteur de 20 % multiplié par le coefficient de solidarité de 0,98

Monsieur le Maire explique que ce projet sera financé de la manière suivante, sous réserve de l'obtention des subventions :

- Subvention FIC (taux à 20 % x coef 0,98)	. 3.657,00
- Subvention DETR (taux à 30 % en cours)	
- Fonds propre ou emprunt	9.405,00
TOTAL HT	18.659,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à demander l'inscription de ces travaux de végétalisation des cimetières, au titre du programme du Fonds d'Intervention Communal 2020 auprès des services du Conseil Départemental.

# 2 - Demande d'un fonds de dotation à la Préfecture suite aux inondations :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite aux inondations de l'Allier des dégâts importants ont été occasionnés au niveau de chemins communaux, des bassins de décantation (curages à réaliser, grillages de protection arrachés) et de la station de pompage d'eau potable. Il précise la nécessité de renforcer les ouvrages et cheminements pour diminuer l'impact des crues futures

Monsieur le Maire précise qu'à ce titre les travaux de réparation liés aux inondations de la rivière Allier peuvent être subventionnés dans le cadre d'un fonds de dotation aux collectivités locales proposée par l'Etat. Le montant général HT des travaux bénéficie d'un taux de subvention à hauteur de 40 % maximum (conditionné à un montant minimum de 150.000 € HT de travaux sur l'ensemble des communes impactées)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à demander l'inscription de ces travaux de réparation, au titre du fonds de dotation aux collectivités locales auprès des services de l'Etat.

# 3 - Demande de subventions auprès des services de l'Etat :

# 3-1 - Dotation des Equipements des Territoires Ruraux 2020 :

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la limitation et de la suppression des produits phytosanitaires, il pourrait être envisagé de végétaliser les cimetières.

A cet égard, Monsieur le Maire s'est rapproché d'un prestataire – SARL Echo-Vert à Clermont-Ferrand -afin d'établir un devis qui s'élève à 18.659,00 € HT soit 22.390,00 € TTC.

Monsieur le Maire précise qu'à ce titre ces travaux d'engazonnement des cimetières peuvent être notamment subventionnés dans le programme de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 (DETR 2020) proposé par l'Etat. Le montant général HT des travaux soit 18.659,00 €, peut être subventionné à hauteur de 30 %.

Monsieur le Maire explique que ce projet sera financé de la manière suivante, sous réserve de l'obtention des subventions :

- Subvention DETR (taux à 30 %)	5.597,00
- Subvention FIC ((taux à 20 % x coef 0,98) – demande en cours)	
- Fonds propres ou emprunt	9.405,00
-	
TOTAL TTC	18.659,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à demander l'inscription de ces travaux de végétalisation des cimetières, au titre du programme de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 auprès des services de l'Etat.

# 3-2 - <u>Dotation des Equipements des Territoires Ruraux supplémentaires</u>:

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du conseil la nécessité d'aménager la place St Laurent d'Orsonnette

Monsieur le Maire précise avoir rencontré les services de la Direction Routière Départementale (DRD), afin qu'ils établissent un plan d'aménagement des travaux qui pourraient être réalisés sur cette place, avec devis.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres votants :

- approuve l'aménagement de la Place St Laurent à Orsonnette suivant les propositions rédigées par les services de la DRD et devis annexé.
- décide d'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande d'inscription à la DETR supplémentaire pour l'année 2020

#### 4 - Annulations partielles de créances eau-assainissement :

#### 4-1 - Budget Assainissement:

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du transfert des compétences Assainissement à compter du 01 janvier 2020 au profit de l'Agglo Pays d'Issoire, la Trésorerie d'Issoire propose de traiter des admissions en non-valeur.

Un listing des titres de recettes en Assainissement dont le recouvrement ne peut être assuré pour différents motifs (poursuites infructueuses, PV de carence) établi par la Trésorerie, est présenté aux conseillers..

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de ne pas approuver la mise en non-valeur des titres émis et présenté sur le listing précité

# 4-2 - Budget Eau:

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du transfert des compétences Eau à compter du 01 janvier 2020 au profit de l'Agglo Pays d'Issoire, la Trésorerie d'Issoire propose de traiter des admissions en non-valeur.

Un listing des titres de recettes sur le budget Eau dont le recouvrement ne peut être assuré pour différents motifs (poursuites infructueuses, PV de carence) établi par la Trésorerie, est présenté aux conseillers.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de ne pas approuver la mise en non-valeur des titres émis et présenté sur le listing précité

#### 5 - Demandes subventions de la part d'associations :

## 5-1 - L'association les Mécaniques Anciennes de la Butte :

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de subvention de la part de l'association « Les Mécaniques Anciennes de la Butte » dans le cadre d'une exposition de mécaniques anciennes au stade d'Orsonnette les 20 et 21 juin 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, décide d'octroyer une subvention de 400 € à l'association « Les Mécaniques Anciennes de la Butte »

## 5-2 - L'association Sportive et Culturelle de l'Ecole du Breuil :

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de subvention de la part de l'association Sportive et Culturelle de l'Ecole du Breuil dans le cadre d'une participation aux frais de fonctionnement de l'ensemble des activités proposées aux élèves durant l'année scolaire 2019-2020.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de ne pas accorder une subvention spécifique pour les frais de fonctionnement globaux des activités proposées au cours de l'année scolaire 2019-2020, et propose de participer au financement du transport pour le voyage scolaire prévu en 2020.

# 6 - Achat matériel informatique :

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du passage imposé sous Windows 10 il s'est rapproché de spécialiste afin de faire le point sur les équipements informatiques présents dans les 2 mairies. Il a été précisé que le matériel actuel aurait des difficultés à migrer sous Windows 10 engendrant des lenteurs supplémentaires de connexion.

Aussi Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'effectuer l'achat d'un seul ordinateur portable qui servirait sur les deux postes de travail, et fait lecture des devis aux conseillers.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres votants :

- approuve l'achat d'un ordinateur portable
- valide le devis proposé par Bureau Service
- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour concrétiser l'achat de cet ordinateur portable

#### 7 - Etude supplémentaire Eglise d'Orsonnette :

Monsieur le Maire indique avoir rencontré Madame Elodie AGENIS du cabinet d'architecture ACA Architectes & Associés dans le cadre des différents études menées pour la restauration des églises Ste Madeleine à Orsonnette et St Nicolas à Nonette.

S'il était intégré des options supplémentaires sur l'église Ste Madeleine, comme le paratonnerre, la restauration des modillons et les vitraux en phase d'étude, Madame AGENIS a fourni un estimatif du surplus des honoraires sans les subventions, qui s'élèveraient à 2.843,58 € HT soit 3.412,30 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres votants :

- approuve la nécessité de cette étude supplémentaire pour le paratonnerre, la restauration des modillons et les vitraux au niveau de l'église Ste Madeleine
- valide le montant des honoraires proposé à hauteur de 2.843,58 € HT
- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour concrétiser cette étude supplémentaire

# **8 – QUESTIONS DIVERSES:**

#### Contestation devant le tribunal administratif d'une décision d'urbanisme

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la Mairie a reçu du Tribunal Administratif une copie de la requête présentée par les consorts JURY, qui contestent une décision d'urbanisme rendue le 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour le certificat d'urbanisme n°063 255 19 V0037.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est habilité à ester en justice pour représenter la commune suite aux délégations qui lui ont été octroyées par délibération du 08 janvier 2016 : « d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions »

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants autorise Monsieur le Maire à défendre la commune devant le Tribunal Administratif suite à la requête déposée par les consorts JURY, et à cet effet de contacter un avocat pour représenter la commune et de signer tout document utile à cette défense.

#### Point sur les travaux à venir

# O Aménagement du carrefour entre la rue de la Pradoune et la RD 722

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux l'estimatif des travaux adressé par les services de la Direction des Routes Départementales

# o Abribus de Rochetaillade

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'implantation d'un abribus à Rochetaillade ne peut se faire sur un terrain privé. Il convient de prévoir soit l'achat d'une parcelle, soit la rédaction d'un bail avec servitude devant notaire.

#### 9 – INFORMATIONS DIVERSES:

- Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme a informé procéder au versement de 50 % de la subvention octroyée dans le cadre des travaux d'assainissement et d'eau potable réalisés cette année.
- Les services de la DRAC ont accordé une subvention pour l'étude de sol en vue de la restauration de l'église Ste Madeleine. Celle-ci s'élevant à 2.150 €, soit 50 % des 4.300 € représentant le montant HT de cette étude.
- Vu l'importance des travaux envisagés pour la restauration de l'église Ste Madeleine, la Préfecture autorise un montant d'aides publiques directes supérieur à 80 %
- Madame la Préfète a délivré un arrêté modifiant à la hausse le montant de subvention obtenu par la commune au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 pour la rénovation d'un bâtiment communal à Orsonnette. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 21.429 € HT, et bénéficie d'un taux de subvention de 30 % qui a été réévalué de 15% soit une attribution revue à la hausse de 6.429 € à 9.644 €.
- Le VALTOM demande un courrier de soutien de la part des communes à l'encontre du projet de consigne pour recyclage des bouteilles plastiques, en cours de discussion à l'Assemblée Nationale. Les membres du conseil autorise Monsieur le Maire a rédigé une motion de soutien
- Monsieur le Maire présente le compte-rendu du dernier comité syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagère (SICTOM).
- Repas des Aînés :

Monsieur Jean-Pierre GUEUGNOT explique aux membres du conseil que le prochain repas des aînés devrait avoir lieu le 1<sup>er</sup> février prochain, pour cela Madame Odile CHADUC a contacté différents restaurateurs afin qu'ils établissent plusieurs menus. Après en avoir délibéré les membres du conseil retiennent la proposition émise par le restaurant « Le Relais de l'Impérial » à Lorlanges (Haute-Loire).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h25

